



1ST SESSION, 40TH LEGISLATURE, ONTARIO
61 ELIZABETH II, 2012

1^{RE} SESSION, 40^E LÉGISLATURE, ONTARIO
61 ELIZABETH II, 2012

Bill 90

Projet de loi 90

**An Act to proclaim
Children and Youth in Care Day**

**Loi proclamant
le Jour des enfants et des jeunes
pris en charge**

Mrs. Piruzza

M^{me} Piruzza

Private Member's Bill

Projet de loi de député

1st Reading May 14, 2012
2nd Reading
3rd Reading
Royal Assent

1^{re} lecture 14 mai 2012
2^e lecture
3^e lecture
Sanction royale



**An Act to proclaim
Children and Youth in Care Day**

There are over 8,000 children and youth living under the care of the Crown and of Children's Aid Societies in Ontario.

Wards of the Crown and of Children's Aid Societies were given a voice through "Our Voice, Our Turn: Youth Leaving Care Hearings", a series of hearings organized by current and former wards of the Province. These hearings shed light on the challenges faced by children and youth living under the care of the Province and made it clear that more must be done to support these young people.

By proclaiming May 14 in each year Children and Youth in Care Day, the Province of Ontario recognizes the enormous contributions that current and former Crown and Society wards make to the Province, as well as the strength, bravery and resilience shown by these children and youth in the face of adversity. Children and Youth in Care Day is an opportunity to raise awareness about children and youth under the care of the Province and to re-commit to supporting them and helping them reach their full potential.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

Children and Youth in Care Day

1. May 14 in each year is proclaimed as Children and Youth in Care Day.

Commencement

2. **This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.**

Short title

3. **The short title of this Act is the *Children and Youth in Care Day Act, 2012*.**

EXPLANATORY NOTE

The Bill proclaims May 14 in each year as Children and Youth in Care Day.

**Loi proclamant
le Jour des enfants et des jeunes
pris en charge**

Plus de 8 000 enfants et jeunes sont actuellement pris en charge par la Couronne et les sociétés d'aide à l'enfance en Ontario.

Les pupilles de la Couronne et des sociétés d'aide à l'enfance ont eu droit de parole lors d'une série d'audiences organisées par des pupilles, actuels et anciens, de la Province sous la bannière «Notre voix, notre tour». Ces audiences ont mis en lumière les difficultés qu'éprouvent les enfants et les jeunes pris en charge par la Province et ont clairement indiqué qu'ils doivent recevoir un plus grand soutien.

En proclamant le 14 mai de chaque année Jour des enfants et des jeunes pris en charge, la Province de l'Ontario reconnaît la contribution inestimable des anciens et actuels pupilles de la Couronne et des sociétés d'aide à l'enfance à notre province, de même que la force, le courage et la résilience dont font preuve ces enfants et ces jeunes face à l'adversité. Le Jour des enfants et des jeunes pris en charge est une occasion de mieux faire connaître la situation des enfants et des jeunes pris en charge par la Province et de s'engager de nouveau à les soutenir et à les aider à réaliser leur plein potentiel.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Jour des enfants et des jeunes pris en charge

1. Le 14 mai de chaque année est proclamé Jour des enfants et des jeunes pris en charge.

Entrée en vigueur

2. **La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.**

Titre abrégé

3. **Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2012 sur le Jour des enfants et des jeunes pris en charge*.**

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le 14 mai de chaque année Jour des enfants et des jeunes pris en charge.